

**RAPPORT DU PRESIDENT  
SUR LA GOUVERNANCE,  
LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES  
TRAVAUX DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE**

(Article L. 225-37 du Code de commerce)

FONCIÈRE  
**ATLAND**

*Accompagner les entreprises dans leur développement immobilier*



**FONCIERE ATLAND**  
**Société anonyme au capital de 25 843 950 €**  
**Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8<sup>ème</sup>)**  
**598 500 775 RCS PARIS**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint un rapport ayant pour objet de vous rendre compte des règles de gouvernance de votre Société, des procédures de contrôle interne et de limitation des pouvoirs de la Direction Générale mises en place ainsi que la description des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'élaboration du présent rapport fait suite à plusieurs réunions de travail et études organisées entre la direction générale de la société, la direction financière, la direction juridique, les experts comptables externes et indépendants de la société, les commissaires aux comptes et les administrateurs membres du Comité des comptes et de l'audit.

Fait à Paris,  
Le 27 mars 2013

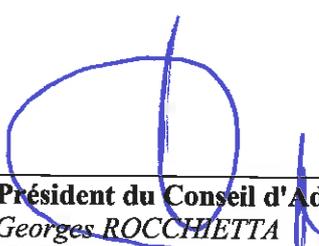
  
\_\_\_\_\_  
**Le Président du Conseil d'Administration**  
*M. Georges ROCCHIETTA*

TABLE DES MATIERES

<b>I. CADRE DE REFERENCE ET GUIDE D'APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
<b>II GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>4</b>
1. CHOIX DU CODE DE REFERENCE.....	4
2. DECLARATION DE CONFORMITE AU CODE AFEP-MEDEF.....	4
3. REGLEMENT INTERIEUR ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
a) Règlement intérieur .....	5
b) Composition du Conseil d'Administration.....	5
c) Loi sur la mixité au sein des Conseils d'Administration .....	7
d) Nomination et durée des mandats.....	7
e) Administrateurs indépendants.....	7
f) Mandats dans d'autres sociétés.....	9
4. ROLE, COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITE DES COMITES SPECIALISES.....	12
a) Comité des comptes et de l'audit .....	12
b) Comité des investissements.....	14
c) Comité des rémunérations .....	15
5. CONVOCATION, ORDRE DU JOUR, DOSSIER, MODALITES DE REUNION ET ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	17
a) Convocation et ordre du jour.....	17
b) Modalités de réunion .....	17
c) Activités au cours de l'exercice écoulé.....	17
6. EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	19
<b>III MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>20</b>
<b>IV LIMITATIONS DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE AINSI QUE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE .....</b>	<b>20</b>
1. LIMITATIONS STATUTAIRES .....	20
2. OPERATIONS NECESSITANT L'APPROBATION PREALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	20
3. REGLES D'INFORMATIONS DES ADMINISTRATEURS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE AINSI QUE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE.....	20
<b>V PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS.....</b>	<b>20</b>
<b>VI PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE .....</b>	<b>23</b>
1. RAPPEL DES OBJECTIFS ASSIGNES AU CONTROLE INTERNE .....	23
a) Procédures d'élaboration de l'information comptable et financière .....	23
b) Autres procédures de contrôle interne .....	23
2. DESCRIPTION DES PROCEDURES MISES EN PLACE PAR RISQUES.....	23
a) Risques liés aux actifs.....	24
b) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable.....	25
c) Autres risques.....	25
<b>VII PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE COMMERCE. ....</b>	<b>26</b>

## **I. CADRE DE REFERENCE ET GUIDE D'APPLICATION**

Pour l'établissement du présent rapport, le Président s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF le 22 juillet 2010, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 22 juillet 2010, le rapport 2010 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié le 7 décembre 2010 et la recommandation AMF n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code AFEP-MEDEF.

## **II GOUVERNANCE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cette partie du rapport a pour objectif de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers.

### **1. Choix du code de référence**

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37 du Code de commerce, la société a choisi le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, modifié, publié par l'AFEP et le MEDEF en avril 2010 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code a été mise en ligne par la société sur son site Internet ([www.fonciere-atland.fr](http://www.fonciere-atland.fr)).

### **2. Déclaration de conformité au Code AFEP-MEDEF**

La Société s'inscrit dans une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'Administration a mis en place en 2008 un Comité des comptes et de l'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations et a vérifié la conformité de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il subsiste les principaux points de divergence suivants avec le Code AFEP-MEDEF, liés pour l'essentiel à la taille de la Société :

- La Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement car la durée de leurs mandats est inférieure à 4 ans et que lesdits mandats arrivent à échéances lors d'exercices différents ;
- Il n'existe pas de Comité des nominations compte tenue de la taille du Groupe Foncière Atland, lequel n'emploie que cinq salariés ;
- Le Comité des rémunérations est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la majorité recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

La composition du Comité des rémunérations s'explique par la structure et la taille du Conseil d'Administration qui est composé, pour plus de la moitié, d'administrateurs indépendants et qui ne comprend que sept administrateurs au total.

M. LARRETICHE (administrateur indépendant) étant membre du Comité des investissements, il n'est pas apparu opportun, au titre de la gouvernance qu'il puisse faire partie d'autres comités.

M. LORTHOIS (administrateur indépendant) est membre du Comité sur les rémunérations ; étant rappelé que les décisions et recommandations de ce comité ne peuvent être prises que si tous les membres sont présents.

Il est enfin rappelé que le Comité sur les rémunérations est composé d'un administrateur indépendant et d'un administrateur non dirigeant, à l'exclusion de tout administrateur dirigeant.

### **3. Règlement intérieur et composition du Conseil d'Administration**

#### ***a) Règlement intérieur***

Dans sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Par ailleurs, dans sa séance du 9 mars 2010, le Conseil d'Administration a modifié son règlement intérieur pour tenir compte des nouvelles règles d'attribution des jetons de présence décidées en sa séance du 24 août 2009.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société ([www.fonciere-atland.fr](http://www.fonciere-atland.fr)).

#### ***b) Composition du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de sept membres, à savoir :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA, président-directeur général  
né le 24 juin 1964 à Nice (06)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (8<sup>ème</sup>) 10, avenue George V  
Date de première nomination : 22 février 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2015 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Monsieur Jacques LARRETTE, administrateur indépendant  
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)  
de nationalité française  
demeurant à PARIS (75007) 50, rue de Bourgogne  
Date de première nomination : 11 janvier 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2015 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- La société ATLAND, administrateur  
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE  
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française  
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOKKE - BELGIQUE  
Date de première nomination : 11 janvier 2006  
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2015 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- Monsieur Jean-Louis CHARON, administrateur indépendant  
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)  
de nationalité française

demeurant à PARIS (6<sup>ème</sup>) 135 boulevard Saint Germain

Date de première nomination : 11 janvier 2006

Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2015 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- La société SIPARI, administrateur représentée par Monsieur Pierre ADIER né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71) de nationalité française demeurant à PARIS (19<sup>ème</sup>) 3, villa des Buttes Chaumont  
Date de première nomination : 07 février 2007  
Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Monsieur Hervé LORTHIOIS, administrateur indépendant né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59) de nationalité française demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais  
Date de première nomination : 27 juillet 2007  
Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Au cours de l'exercice 2012, la composition du Conseil a été modifiée avec la nomination de :

- Madame Geneviève VAUDELIN-MARTIN, administratrice indépendante né le 4 décembre 1955 à Digoïn (71) de nationalité française demeurant à MONTCEAU LES MINES (71300) 15, quai du général de Gaulle  
Date de première nomination : 16 mai 2012  
Date de début du mandat en cours : 16 mai 2012  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2015 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Il est proposé, lors de la prochaine assemblée générale du 15 mai 2013 de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Hervé LORTHIOIS ainsi que de la société SIPARI pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ces administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leurs aptitudes à remplir les fonctions de direction requises au sein dudit Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action conformément aux dispositions statutaires. Au 31 décembre 2012, les administrateurs possédaient les actions et droits de vote suivants :

**Situation des Administrateurs au 31 décembre 2012**

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
M Georges ROCCHIETTA	1	0,00%	2	0,00%
M Jacques LARRETCHÉ	9	0,00%	18	0,00%
M Jean-Louis CHARON	3 280	0,70%	6 560	1,00%
ATLAND SAS	208 964	44,60%	290 580	44,37%
SIPARI	92 160	19,67%	149 760	22,37%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	2	0,00%
Mme Geneviève Vaudelin-Martin	1	0,00%	1	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>304 416</b>	<b>64,98%</b>	<b>446 923</b>	<b>68,24%</b>

**c) Loi sur la mixité au sein des Conseils d'Administration**

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit des règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration. A terme, il faudra au moins 20 % de femmes à l'issue de la première assemblée générale qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette proportion devra être de 40% pour l'assemblée générale qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Actuellement le Conseil d'Administration de FONCIERE ATLAND est composé d'une proportion de femmes administrateurs inférieure au seuil de 20 % imposé par la Loi.

**d) Nomination et durée des mandats**

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leur fonction ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société. La durée de leurs mandats, conformément à l'article 12 des statuts, est de trois années.

Il est rappelé que la Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement, la durée de leurs mandats étant inférieure à 4 ans et lesdits mandats arrivant à échéances lors d'exercices différents.

**e) Administrateurs indépendants**

L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 27 mars 2013. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'Administration compte quatre administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire des administrateurs dont la situation est conforme aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à un) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou être lié directement ou indirectement à l'une de ces personnes.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

A ce titre, les administrateurs indépendants membre du Conseil d'Administration sont au nombre de quatre, soit la moitié des membres du Conseil, à savoir :

- Monsieur Hervé LORTHIOIS
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ
- Monsieur Jean-Louis CHARON
- Madame Geneviève VAUDELIN MARTIN

Ainsi, le Conseil d'Administration comporte en son sein quatre administrateurs indépendants choisis pour leur qualification. Le Conseil d'Administration a estimé que la présence de personnes expérimentées était un facteur favorable au bon accomplissement de ses missions.

Nous vous invitons à vous référer au Document de Référence de notre société (« *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne / Organes de gestion et de direction* ») pour une présentation plus exhaustive sur l'expérience technique et professionnelle des membres du Conseil d'Administration.

# Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne en 2012

## f) Mandats dans d'autres sociétés

Les administrateurs ont déclaré à la Société exercer, au 31 décembre 2012, les mandats et fonctions suivants en dehors de la Société :

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés	Nomination	Expiration	Société cotée	Groupe Atland
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	11/02/02	Indéterminée		
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12		
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	Indéterminée		
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	23/08/05	Indéterminée		
	AFFINE	SA	Représentant permanent de Holdaffine, Administrateur	28/04/05	2012	x	
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/13	x	
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	01/06/12	x	x
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminée		
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	16/02/04	Indéterminée		
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	Indéterminée		
	IPH	SAS	Président	30/10/06	Indéterminée		
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	28/11/02	Indéterminée		
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/06	Indéterminée		
	MEDAVY ART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/06	Indéterminée		
	VIVAPIERRE	SA	Administrateur	26/04/11	2017		
	VALERY	SAS	Président	19/03/06	Indéterminée		
	FINANCIERE PES	SAS	Président	25/11/11	Indéterminée		
Georges Rocchetta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	jun 2012	x	x
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	Indéterminée		x
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/10/03	Indéterminée		
	COFINIMUR I	SA	Représentant permanent de FONCIERE ATLAND Administrateur	17/11/11	2015		x
	RACING LEASE	SARL	Gérant	26/05/11	Indéterminée		
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	Indéterminée		x
Lionel Védie de La Hestière	FINEXA	SARL	Gérant	17/04/80	Indéterminée		
	BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	Indéterminée		
	ATLAS	SA	Président	30/06/00	Indéterminée		
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	Indéterminée		x
Pierre Adier	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de ATLAND Administrateur	22/02/06	jun 2012	x	x
	XEOS	SA	Administrateur délégué	16/12/03	Indéterminée		
	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/84	Indéterminée		
	SIPARI	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14		
	SIPARI VELIZY	SAS	Représentant du Président SIPARI	31/03/05	31/12/12		
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	02/06/08	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	04/09/08	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	24/04/07	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	12/01/09	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	08/04/08	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	Indéterminée		
	SIPARI VOLNEY	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	20/04/84	Indéterminée		
	AGUSSEAU IMMOBILIER	SNC	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/01/91	Indéterminée		
	BARROIS LAREYNIÉ	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	25/05/99	Indéterminée		
	BERRY VENDOMOIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	Indéterminée		
	CARIATIDES DE MONCEAU	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	Indéterminée		
	CBCF	SAC	Représentant du Directeur Général COFIMAB	02/12/10	02/12/13		
	CFCo	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14		
	COFIMAB	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14		
	EUROPOLYNOME	SNC	Représentant du co-liquidateur CFCo	30/01/03	Indéterminée		
	FONCIERE D'EVREUX	SAC	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14		
	FONCIERE INEA	SA	Représentant du membre du Conseil de Surveillance CFD	30/12/05	31/12/11	x	
	GRAMAT-BALARD	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14		
	MONTJOIE ST DENIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	10/06/96	Indéterminée		
	TRESOR REPUBLIQUE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	18/12/08	Indéterminée		
	VENDOME INVESTISSEMENTS	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14		
	ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/11/06	31/12/13		
	HEXAGONE France 3	SARL	Co-gérant	22/12/10	Indéterminée		
	STAMINVEST II	SAS	Membre du Conseil de Surveillance	08/12/10	Indéterminée		
	MAJESTAL	SCPI	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	06/04/11	Indéterminée		
	VIVAPIERRE	SAC	Administrateur	09/10/12	Indéterminée		
Jacques Larretche	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	07/02/07	juin 2013	x	x
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012	x	x
	BELLECHASSE	SA	Administrateur	29/09/06	juin 2012		
	CEID	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2012		
	ECUREUIL IMMO PLUS	SA	Administrateur	10/06/08	juin 2015		
	SEPIMO	SA	Administrateur	06/04/12	juin 2018		
	MARCEAU IMMO	SA	Membre du Conseil de Surveillance	30/08/12	juin 2015		
	CIFCOM	SAS	Président	08/12/09	Indéterminée		
Hervé Lorthiois	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013	x	x
	Ste d'avocats Geneviève VAUDELIN MARTIN	SELARL	Gérante	21/12/05	Indéterminée		
Geneviève Vaudelin-Martin	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013	x	x

Par ailleurs, les administrateurs ont déclaré à la Société avoir exercé, au cours des cinq dernières années, les mandats et fonctions suivants en dehors de la Société :

# Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne en 2012

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés	Nominat	Expiration
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/05/02	Indéterminée
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	10/06/02	18/06/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	10/06/02	Indéterminée
	CITY STAR PRIVATE EQUITY	SAS	Président	31/12/04	12/07/07
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	20/06/05	Indéterminée
	NEXTY	SA	Censeur	28/04/05	01/05/08
	AFINE	SA	Censeur	28/04/05	30/11/08
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/06/04	12/06/13
	PARFÈ	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/06/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012
	CONFIRM	SAS	Président	06/07/05	10/07/08
	EEKIET	EURL	Gérant	12/03/02	Indéterminée
	SCI LA ANDIERES	SCI	Gérant	16/12/04	Indéterminée
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	20/04/05	Indéterminée
	IPH	SAS	Président	30/08/07	Indéterminée
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	31/12/07	Indéterminée
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	09/08/07	Indéterminée
	OGS	SAS	Président	15/04/08	Indéterminée
	MEDYART et LIQUITES	SAS	Président	18/07/08	Indéterminée
	M'PIERRE	SA	Administrateur	18/04/11	2017
VALERY	SAS	Président	09/03/08	Indéterminée	
FINANCIERE PES	SAS	Président	28/05/11	Indéterminée	
Georges Rocchietta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	juin 2012
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	Indéterminée
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/11/05	Indéterminée
	EGDAR QUINET	SARL	Gérant	31/03/06	Indéterminée
	SMR	SARL	Gérant	10/10/06	Indéterminée
	COPINIMUR	SA	Représentant permanent de FONCIERE ATLAND administrateur	17/11/11	2015
	RENTING LEASE	SARL	Gérant	26/05/11	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	16/12/05	Indéterminée
	FINEXA	SARL	Gérant	17/04/09	Indéterminée
	ATLAND ASNIERES CHATEAU	SARL	Co-gérant	06/2007	avr 2011
Lionel Védie de La Hesbère	BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/06	Indéterminée
	ATLAS	SA	Président	30/06/00	Indéterminée
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/01	Indéterminée
	ATLAND	Sp. Zoo	Gérant	18/05/06	Indéterminée
Pierre Adler	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de ATLAND administrateur	22/02/06	01/06/12
	XEOS	SA	Administrateur délégué	16/12/03	Indéterminée
Pierre Adler	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	17/04/04	Indéterminée
	CHARIL SAINTE FOY (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	11/04/08	06/11/09
	QUAI DES ETATS UNIS 107 (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	01/06/04	06/11/09
	SIPARI	SAS	Représentant du Président SIFARI	31/03/05	12/12/14
	SIPARI VELIZY	SAS	Représentant de SIFARI	31/03/05	31/12/2012 (AG 2013)
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	02/01/06	02/06/08
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	02/06/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	06/09/05	21/01/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON (ScI)	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	18/05/06	01/02/09
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	04/08/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES (ScI)	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	26/04/05	24/04/07
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	24/04/07	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (ScI)	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	21/12/05	12/01/09
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	12/01/09	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION (ScI)	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	05/09/05	13/10/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	28/07/05	21/01/08
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	21/01/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	08/04/08	Indéterminée
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ (ScI)	SCI	Représentant du co-gérant SIFARI	01/07/05	21/01/03
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ (ScI)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	21/11/08	Indéterminée
	SIPARI VOLNEY (SNC)	SNC	Représentant du Gérant SIFARI	26/04/04	Indéterminée
	COUARES DE TOUFNEVILLE (ScI les)	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	07/10/03	08/11/09
	FONCINEY (Snc)	SNC	Représentant du Gérant SIFARI	10/07/08	28/12/11
	CLOS DU PCATET	SCI	Représentant du Gérant SIFARI	05/07/06	29/12/08
	SIERA	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	23/06/06	08/12/10
	VENDOME CAPITAL	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	21/06/02	18/01/03
	GROUPE VB	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	26/04/02	16/11/08
	VENOSP	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	26/04/02	18/09/08
	AGUSSEAU IFOBIER	SNC	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/01/01	Indéterminée
	BARROS LAREYNE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	26/05/02	Indéterminée
	BERRY ENDOHOIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/07	Indéterminée
	CARIATDES DE MONCEAU	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/07	Indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	07/02/07	31/12/2012 (AG 2013)
	CFC	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14
	COFIAB	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/06	18/12/14
	CLOS DES MOULIERES	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	12/05/08	26/03/10
	EUROPOP MOISE	SNC	Représentant du co-liquidateur CFC	30/01/02	Indéterminée
	FONCIERE D'EVREUX	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14
	FONCIERE INEA	SA	Représentant du Membre du Conseil de Surveillance CFC	30/12/05	31/12/11
	GRAMAT-BALARD	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/03	18/12/14
	MONTJOIE ST DENIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	10/06/02	Indéterminée
	REAUJOUR	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/07/80	29/12/11
	TRESOR REPUBLIQUE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	18/12/08	Indéterminée
	FONCIER CONSULTANTS	SAS	Président Directeur Général	20/10/06	12/12/08
	IFCG	SAS	Administrateur	30/06/05	06/06/09
	SIPARI	SAS	Président Directeur Général	31/03/05	12/12/08
	CREDIT FONCIER	SA	Administrateur	28/01/05	23/07/07
	FINANCIERE DE PROMOTION DE L'ARCHE	SA	Administrateur	28/01/06	22/10/10
	FONCIERE D'EVREUX	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14
CBCF	SAS	Représentant du Directeur Général COFIAB	02/12/10	02/12/13	
EUROCITY	SNC	Représentant du Gérant CFC	22/02/03	03/03/08	
IMMOBILIERE CHAUVEAU LAURDE	SNC	Représentant du liquidateur CFC	06/06/08	08/12/08	
PASQUIER	SCPI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/07/80	03/02/10	
SESEL	SAS	Représentant du Membre du Conseil de Surveillance COFIAB	08/06/02	27/06/07	
VENDOME INVESTISSEMENT	SAS	Représentant de SIPARI Administrateur	02/06/05	18/12/08	
MILLEURS ANNE UNIVERSITE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	18/12/08	20/03/10	
COMTE DE NICE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/02/08	26/12/11	
M'PIERRE	SA	Administrateur	09/10/12	Indéterminée	
ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/11/04	31/12/11	
Jacques Larratche	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	juin 2012
	BELLECHASSE	SAS	Administrateur	29/04/06	juin 2012
	CEIC	SAS	Administrateur	15/11/06	juin 2012
	PITCH PROMOTION	SA	Administrateur	27/06/06	sept 2011
	SEFIMO	SA	Administrateur	06/04/12	juin 2018
Hervé Lorthios	M'RCEDUARD	SA	Membre du Conseil de Surveillance	30/06/12	juin 2015
	ECUREUIL IMMOPLUC	SA	Administrateur	10/08/08	juin 2011
Geneviève Vaudelin-Martin	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	10/08/08	juin 2011
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/12/07	juin 2013
	ELC / ESCA / Geneviève VAUDELIN-MARTIN	SELARL	Gérante	21/12/05	Indéterminée

#### **4. Rôle, composition, fonctionnement et activité des comités spécialisés**

##### ***a) Comité des comptes et de l'audit***

###### ***Attributions***

Le Comité des comptes et de l'audit, aux réunions duquel les Commissaires aux comptes sont invités à participer, est chargé, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration de la Société, des missions suivantes :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, et assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

De manière générale, le Comité peut se saisir de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

###### ***Organisation***

Le Comité doit être composé de trois administrateurs non dirigeants dont au moins deux administrateurs indépendants.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Président du Comité et administrateur indépendant), de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER et de Madame Geneviève VAUDELIN-MARTIN (administratrice indépendante).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008 et modifié par le Conseil d'Administration du 28 août 2012.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

###### ***Fonctionnement***

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre. Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de ces séances. Les deux réunions ont été tenues dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2011 et semestriels 2012. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes, la société ADH Expert – expert-comptable – et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Vincent LAMOTTE – directeur administratif financier.

Au cours de ces séances, l'ordre du jour a été le suivant :

- **Comité du 5 mars 2012**

- Contexte et activité 2011
- Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2011
- Comptes sociaux au 31 décembre 2011
- Evènements post clôtures et perspectives 2012
- Synthèse des commissaires aux comptes sur leurs travaux

- **Comité du 28 août 2012**

- Activité du premier semestre 2012
- Résultats financiers et comptes consolidés du premier semestre
- Evènements post clôture et atterrissage 2012
- Synthèse des commissaires aux comptes sur leurs travaux

A l'issue de ces séances, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits des informations fournies et n'ont formulé aucune réserve ou commentaire particulier à destination du Conseil d'Administration.

### ***Rémunération de ses membres***

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2012, le Conseil d'Administration a attribué 1.500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS. La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jeton de présence.

## ***b) Comité des investissements***

### ***Attributions***

Le Comité est chargé de fournir au Conseil un avis motivé sur tout projet d'investissement immobilier d'un montant supérieur à 1.500.000 euros.

De manière générale, le Comité pourra se saisir de toute question significative en matière d'investissements et de stratégie de développement de la Société et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

### ***Organisation***

Le Comité est composé de trois administrateurs dont obligatoirement un administrateur indépendant. Les membres du Comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des investissements est composé de Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président du Comité), Monsieur Jacques LARRETICHE (administrateur indépendant) et de la société ATLAND représentée par Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Le Comité a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2008, son règlement intérieur. Ce nouveau règlement qui a pour objet de préciser les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement a également été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

### ***Fonctionnement***

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux membres sur trois au moins y participent et au moins l'administrateur indépendant.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité s'est réuni 2 fois. Le taux de présence à ces réunions a été de 100 %.

### *Rémunération de ses membres*

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence. Seul Monsieur Jacques LARRETCHÉ reçoit une rémunération au titre de ce Comité.

Pour l'année 2012, Monsieur Jacques LARRETCHÉ a reçu des jetons pour une valeur de 10.000 € au regard de sa participation aux travaux de ce Comité.

### *c) Comité des rémunérations*

#### *Attributions*

Le Comité des rémunérations a pour mission :

- D'assister le Conseil d'Administration lors de la détermination de la rémunération des mandataires sociaux, en veillant à sa cohérence avec leurs performances et la stratégie de l'entreprise, dans le respect des recommandations AFEP-MEDEF ;
- De donner au Conseil d'Administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achats d'actions, sur les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions ;
- De proposer au Conseil d'Administration une répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités qui le composent.

#### *Organisation*

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER (Président du Comité).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

### ***Fonctionnement***

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à la fixation par le Conseil d'Administration de la rémunération des dirigeants et à la décision du Conseil d'Administration de répartition des jetons de présence.

Le Comité de Rémunération dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux membres y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit à cet effet un compte-rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans le champ de sa mission. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2012. Tous les membres de ce Comité étaient présents. Etaient également présents, pour la Société Foncière Atland, Monsieur Cédric CHALRET du RIEU – directeur juridique – et Monsieur Vincent LAMOTTE – directeur administratif et financier.

Au cours de cette séance, l'ordre du jour a été le suivant :

- **Comité du 5 mars 2012**
  - Répartition des jetons de présence 2011 ;
  - Proposition de répartition des jetons de présence 2012 ;
  - Plan d'actions gratuites 2012.

A l'issue de cette séance, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits des informations fournies et n'ont formulé aucune réserve ou commentaire particulier à destination du Conseil d'Administration.

### ***Rémunération de ses membres***

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2012, le Conseil d'Administration a attribué 500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS.

La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

**5. Convocation, ordre du jour, dossier, modalités de réunion et activités au cours de l'exercice écoulé du Conseil d'Administration**

***a) Convocation et ordre du jour***

Conformément aux statuts de la Société, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par tous moyens, même verbalement, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

***b) Modalités de réunion***

Les réunions se déroulent au siège social, 10 avenue George V, PARIS 8ème.

Le registre de présence est signé par les membres présents. Les procurations écrites sont jointes au registre.

***c) Activités au cours de l'exercice écoulé***

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois (comme en 2011). Le taux de présence à ces réunions a été de 89,47 % (contre 94,44 % en 2011).

Lors de ces réunions, les principales questions débattues et décisions prises par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

**5 mars 2012 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport du Comité des comptes et de l'audit ;
- Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2012 ;
- Rapport du Comité des rémunérations ;
- Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2012 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2011 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ;
- Jetons de présence ;
- Proposition de répartition du solde des jetons de présence de l'exercice 2011 ;
- Proposition de fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2012 ;
- Attribution d'actions gratuites ;
- Validation de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 et modification corrélative des statuts ;
- Renouvellement du programme de rachat d'actions ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Proposition de renouvellement du mandat de quatre administrateurs ;
- Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Apurement partiel du poste report à nouveau débiteur par prélèvement sur la prime d'émission ;
- Proposition d'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres ;

- Proposition de délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves ou primes ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition d'autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la société ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans le cadre de l'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;
- Proposition de fixation d'un plafond général des délégations de compétence ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe ;
- Convocation d'une assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Établissement et arrêté du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire ;
- Examen et approbation du rapport du président ;
- Établissement et arrêté des rapports relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions et aux attributions gratuites ;
- Établissement et arrêté du tableau et du rapport relatifs à l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'Administration par l'assemblée ;
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Président Directeur Général de consentir des cautions avals et garanties ;
- Appréciation de la qualité des administrateurs indépendants ;
- Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Conséquences de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle
- Questions diverses.

**16 mai 2012 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Renouvellement dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Georges Rocchietta ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;

- Validation de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 9 mars 2010 et modification corrélative des statuts
- Question diverses.

**28 août 2012 :**

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2012 ;
- Nomination de Madame Geneviève Vaudelin Martin au Comité des comptes et de l'audit et modification du règlement intérieur de ce Comité ;
- Questions diverses.

**6. Evaluation des travaux du Conseil d'Administration**

Lors de la séance du 27 mars 2013, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation de ses travaux au moyen d'un questionnaire à remplir par chacun des membres et de l'émission d'un rapport de synthèse sur cette évaluation destiné aux administrateurs et aux commissaires aux comptes. Ce questionnaire a été rempli par 3 administrateurs sur 7, lesquels jugent favorablement les travaux du Conseil et soulignent la qualité de l'information transmise et des échanges.

### **III MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Le Conseil d'Administration réuni le 16 mai 2012, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de renouveler Monsieur Georges ROCCHIETTA dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration a opté à l'unanimité, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, pour une concentration des pouvoirs, Monsieur Georges ROCCHIETTA occupant ainsi les fonctions de Président - Directeur Général.

Il est précisé que le Président – Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société.

Il est par ailleurs indiqué que les fonctions de Président – Directeur Général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la Loi et l'intérêt de la Société.

### **IV LIMITATIONS DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET DE TRESORERIE AINSI QUE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE**

#### **1. Limitations statutaires**

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière.

#### **2. Opérations nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration**

Il n'existe pas de limitation statutaire particulière autre que celles légalement requises.

#### **3. Règles d'informations des administrateurs sur la situation financière et de trésorerie ainsi que sur les engagements de la Société**

Cette information s'effectue, outre lors de la présentation de l'activité de la société et de ses indicateurs clés, lors de chaque Conseil au travers des rapports émis par le Comité des comptes et de l'audit, et des dossiers d'investissements soumis au Comité des investissements.

Par ailleurs, la direction générale, la direction financière et la direction juridique de la Société répondent en toute transparence à l'ensemble des demandes de renseignements, questions des administrateurs tant en ce qui concerne la situation financière et de trésorerie que sur les engagements de la société et des risques encourus. Les administrateurs ont également un accès direct et indépendant envers les Commissaires aux comptes de la société pour les questionner sur toute problématique entrant dans leurs compétences. Cet accès s'est trouvé renforcé par la mise en place à fin 2008 du Comité des comptes et de l'audit et du Comité des rémunérations.

### **V PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX ADMINISTRATEURS**

## Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne en 2012

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2012 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe, à l'exception des jetons de présence et de celles indiquées spécifiquement ci-dessous.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par Foncière Atland au profit de ses mandataires sociaux.

En euros	Georges Rocchietta (4)		Jacques Larretche		Hervé Lorthiois		Jean-Louis Charon		Atland S.A.S (3)		Geneviève VAUDELIN		SIPARI	
	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012
Rémunération fixe	54 000	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incentive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licence de Marque (1)	32 000	32 000	-	-	-	-	-	-	22 000	32 000	-	-	-	-
Cotisation de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations diverses (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	709 500	760 000	-	-	-	-
Autres avantages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000	5 334	7 000	3 334	3 333	-	-	-	1 667	-	-
<b>Rémunérations dues et versées au titre de l'exercice</b>	<b>86 000</b>	<b>86 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>5 334</b>	<b>7 000</b>	<b>3 334</b>	<b>3 333</b>	<b>741 500</b>	<b>792 000</b>	-	<b>1 667</b>	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>86 000</b>	<b>86 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>5 334</b>	<b>7 000</b>	<b>3 334</b>	<b>3 333</b>	<b>741 500</b>	<b>792 000</b>	-	<b>1 667</b>	-	-

(1) Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006 et renouvelé aux mêmes charges et conditions par le Conseil d'Administration du 27 mars 2013.

Monsieur Georges Rocchietta perçoit aussi sur Atland S.A.S, une redevance de licence de marque pour un montant de 22 000 € par an.

(2) Au titre des conventions réglementées dûment approuvées par le Conseil d'Administration de Foncière Atland en date du 12 décembre 2007 et dont les modalités ont été précisées par celui du 18 mars 2009 et 9 mars 2010 et renouvelées lors du CA du 5 mars 2012, Atland, a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues pour l'année 2012 :

- Au titre de la Convention de management : 400.000 €

- Au titre de la Convention d'assistance administrative : 360 000 €

(3) Les redevances de marque ont été versées à Lionel Védie de La Heslière (représentant d'Atland S.A.S)

(4) La rémunération fixe de Georges Rocchietta est perçue sur la société Atland S.A.S

### • Jetons de présence 2012

Mandataires sociaux non-dirigeants	Montants alloués au cours de l'exercice 2011	Montants alloués au cours de l'exercice 2012
<b>Jacques LARRETCHÉ</b>		
Jetons de présence	15 000 €	15 000 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Hervé LORTHIOIS</b>		
Jetons de présence	5 334 €	7 000 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Louis CHARON</b>		
Jetons de présence	3 334 €	3 333 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Geneviève MARTIN-VAUDELIN</b>		
Jetons de présence	-	1.667 €
Autres rémunérations	-	-
<b>ATLAND S.A.S</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	709.500 €	760.000 €
<b>SIPARI</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>733.168 €</b>	<b>787.000 €</b>

Des jetons de présence d'un montant de 27.000 euros ont été accordés à plusieurs membres du Conseil d'Administration au titre de l'année civile 2012 (sur une enveloppe globale de 27.000 euros).

Ces jetons de présence 2012 ont été répartis au profit de Monsieur Jacques LARRETCHÉ, Monsieur Jean-Louis CHARON, Monsieur Hervé LORTHOIS et Madame Geneviève VAUDELIN-MARTIN.

Ils correspondent à un jeton de présence de 5.000 euros au titre de la participation de ces derniers aux travaux du Conseil d'Administration, (ce montant étant proratisé en fonction de la présence effective des membres lors des séances du Conseil d'Administration) de 10.000 euros au titre de la participation aux travaux du Comité d'Investissement, de 1.500 euros au titre de la participation aux travaux du Comité des comptes et de l'Audit et enfin de 500 euros au titre de la participation aux travaux du Comité des rémunérations.

Le Président Directeur Général ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions dans la Société. En effet, la rémunération fixe de Monsieur Georges ROCCHIETTA est perçue sur la société ATLAND SAS, et est comprise indirectement dans la facturation supportée par FONCIERE ATLAND au titre de la Convention de management mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, les administrateurs personnes morales ne perçoivent pas non plus de rémunération sous forme de jetons de présence.

- **Prestations diverses**

Au titre de diverses conventions réglementées et de leurs avenants dûment autorisées par les conseils d'administration de Foncière Atland, et pour la dernière fois par celui du 5 mars 2012, la société Atland a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues à la Société pour l'année 2012 :

- Au titre de la Convention de management :  
400 000 € (contre 349 500 € en 2011)
- Au titre de la Convention d'assistance administrative :  
360 000 € (identique en 2011)

- **Licence de marque**

Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006 et renouvelé aux mêmes charges et conditions par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011 puis celui du 27 mars 2013, les redevances de marque suivantes ont été versées par Foncière Atland au titre de l'année 2012 :

- 10.000 € à Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président Directeur Général et actionnaire direct de Foncière Atland et indirect via FINEXIA)
- 10.000 € à Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE (représentant d'Atland, et actionnaire direct et indirect, via Atland et XEOS, de Foncière Atland)

## VI PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, cette partie du Rapport porte sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le contrôle interne correspond à l'ensemble des systèmes de contrôle établis pour assurer le maintien et l'intégrité des actifs de l'entreprise et fiabiliser, autant que possible les flux d'information, notamment comptable et financière. Il permet en outre de s'assurer de la correcte application des décisions prises par les dirigeants et inclut également les contrôles destinés à améliorer l'efficacité opérationnelle.

### 1. Rappel des objectifs assignés au contrôle interne

#### a) *Procédures d'élaboration de l'information comptable et financière*

L'un des objectifs du contrôle interne est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité et régularité son activité, son patrimoine et sa situation financière.

Il doit prévenir et maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

La procédure de préparation des comptes du Groupe est la suivante :

- Les comptes sociaux des différentes entités du Groupe et les comptes consolidés sont arrêtés par la comptabilité qui établit des dossiers de travail ;
- Ces comptes font l'objet d'une première revue par la direction financière et par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui l'assiste ;
- Ces comptes sont ensuite audités par les commissaires aux comptes indépendants puis présentés au comité d'audit qui valide les options de clôture en vue du conseil d'administration.

#### b) *Autres procédures de contrôle interne*

Les autres objectifs du contrôle interne consistent à :

- Préserver les actifs de la société.
- Suivre les engagements donnés par la Société.
- Respecter la confidentialité des informations compte tenu de la réglementation boursière.

### 2. Description des procédures mises en place par risques

La cartographie des risques auxquels est confrontée la société est plus particulièrement la suivante :

- *Risques liés aux actifs*
- *Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable*
- *Le risque de crédit*
- *Le risque de prix*
- *Le risque de liquidité*
- *Le risque de taux d'intérêt*
- *Le risque de change*

- *Les risques : juridique et réglementaire*
- *Le risque informatique*
- *Le risque lié à l'évolution du cours des actions*
- *Le risque lié au niveau d'endettement du groupe*
- *Le risque lié au service bancaire*
- *Le risque social et environnemental*

Nous vous invitons à vous référer aux développements exhaustifs de la partie 1-6 « *Facteurs de risques et assurances* » du Document de Référence pour de plus amples développements sur les risques susmentionnés ainsi qu'aux développements des principaux risques et assurances ci-dessous.

#### ***a) Risques liés aux actifs***

##### ***Comité d'investissement et comité d'engagement***

Pour toute acquisition supérieure à un montant de 1,5 million d'euros, a été mis en place un comité d'investissement dont les modalités de fonctionnement sont décrites plus haut.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Ce comité est composé de Georges ROCCHIETTA et de Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Chaque investissement est présenté au comité par le Directeur des investissements, avec remise d'un rapport détaillé comprenant la situation de l'investissement, un audit technique, un bilan et un plan de trésorerie de l'opération.

A l'issue du comité, un procès verbal est établi et signé par les membres du comité.

##### ***Expertise des actifs***

Les actifs en exploitation font l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'experts indépendants.

##### ***Loi Hoguet et gestion locative***

Foncière Atland REIM, structure du Groupe, est en charge de la gestion locative et à ce titre perçoit directement les fonds pour le compte de ses mandants, sociétés appartenant au groupe Foncière Atland.

##### ***Assurances***

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de Foncière Atland, est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction.

Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

***b) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable***

***Traitement de l'information***

La totalité des comptabilités sociales du groupe est tenue physiquement au siège social de Foncière Atland. Les comptabilités sont gérées sur un même logiciel comptable, du premier éditeur sur le marché français.

L'équipe financière et comptable est structurée en fonction des niveaux des intervenants (comptable, responsable comptable et directeur financier). Chaque intervenant traite l'information selon sa compétence.

Une société d'expertise comptable établit les comptes consolidés du Groupe.

***Contrôle de l'information***

L'organisation de l'équipe comptable et financière permet de multiplier les contrôles à chaque niveau. Un dossier de révision des comptes est mis en place pour chaque arrêté et permet d'assurer le suivi de l'information et des contrôles effectués.

Une société d'expertise comptable assure la révision des comptes avant l'intervention des Commissaires aux comptes du groupe.

***Comité des comptes et de l'audit***

Comme il l'a été évoqué au point II 3 a) ci-dessus, la Société s'est dotée depuis le 16 décembre 2008 d'un Comité des comptes et de l'audit dont les missions tendent à diminuer fortement les risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable, à savoir :

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- évaluer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- proposer un programme de travail pour les Commissaires aux comptes, confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

***c) Autres risques***

***Risques informatiques***

La Société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de mesures a été pris et permet de limiter le risque de pertes de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai. La Société a notamment recours à un sous-traitant de façon à dupliquer la gestion d'information sensible et assurer par ce biais une sauvegarde de ses données.

*Risques juridiques et réglementaires*

Cette fonction a été internalisée au cours de l'année 2007 au sein du Groupe Atland. Foncière Atland bénéficie, au travers du Contrat de prestation de services administratifs et financiers et de la Convention de management d'un accompagnement sur les problématiques juridiques rencontrées et continue, par ailleurs, d'être entourée des cabinets de Conseils notoirement reconnus sur la place de Paris.

Les acquisitions foncières se font systématiquement avec l'aide de professionnels, permettant une détection des risques inhérents aux immeubles ou aux sociétés cibles.

Un risque particulier lié à la composition du capital et au maintien du régime SIIC doit être mis en évidence. En effet, la permanence du régime SIIC est conditionnée à la non détention directement, indirectement ou de concert de 60% ou plus du nombre d'actions ou des droits de vote. Ce ratio est à respecter de manière continue au cours de chaque exercice, étant précisé qu'en cas de dépassement au cours d'un exercice, si le ratio est régularisé à la clôture dudit exercice, le régime SIIC est uniquement suspendu pour l'exercice du dépassement. La société a mis en place, avec CM-CIC Securities un tableau de bord permettant de contrôler mensuellement le respect de cette obligation réglementaire.

**VII PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE COMMERCE.**

Il n'y a pas de modalité particulière relative à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion et nous vous invitons vous y référer.